
Émergence d'une éducation au spectacle sportif : impact des nouvelles technologies dans le sport télévisé

Jean-Bernard Marie Moles

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/corpsculture/721>

DOI : 10.4000/corpsculture.721

ISSN : 1777-5337

Éditeur

Association Corps et Culture

Édition imprimée

Date de publication : 1 février 2000

ISSN : 1268-5631

Référence électronique

Jean-Bernard Marie Moles, « Émergence d'une éducation au spectacle sportif : impact des nouvelles technologies dans le sport télévisé », *Corps et culture* [En ligne], Numéro 5 | 2000, mis en ligne le 24 septembre 2007, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/corpsculture/721> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/corpsculture.721>

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.

© tous droits réservés

Émergence d'une éducation au spectacle sportif : impact des nouvelles technologies dans le sport télévisé

Jean-Bernard Marie Moles

- 1 « *Historiques et mémorables* », tels furent les qualificatifs utilisés lors de la cérémonie de clôture des XXIV^e Jeux Olympiques de Sydney par Juan Samaranch, le Président du CIO, pour qualifier l'impeccable « organisation phénoménale » (Guay D., 1993) du SOGOG ¹. Pourtant l'histoire olympique ne doit pas se résumer à cette seule vision tautologique des valeurs organisationnelles et fonctionnelles des australiens, si intangible soit-elle, car un autre fait marquant, avéré mais si peu relaté, aura immortalisé la consécration du sport-spectacle sur le sport lui-même : l'existence de deux journalistes pour un athlète, nonobstant l'interdiction d'accréditation par le SOGOG de « cyber-journalistes » (qui n'exercent que sur le Net)². En effet pour la première fois dans l'histoire de l'olympisme, le nombre des journalistes (20.776 contre 996 aux J.O. de 1956 à Melbourne) a été le double de celui des athlètes (10.600)³. Depuis les Jeux de Barcelone en 1992, le contingent journalistique s'est accru de plus de 30 %, soit trois fois plus que celui des athlètes qui étaient 9.368 en 1992 et 10.600 en 2000 ⁴. Parmi ces 20.776 journalistes, 11.900 dépendaient exclusivement du secteur télévisuel, pour seulement, serait-on tenté de dire, 5.091 pour la presse écrite. Il est donc possible de s'accorder avec Daniel Bougnoux pour qui : « *Aujourd'hui les médias, c'est la dictature de l'immédiateté, du direct, du temps réel. Le grand rêve de la communication est de réunir des foules immenses dans une émotion chaude et partagée dans un temps donné, comme la Coupe du Monde football, les J.O.* » (Bougnoux D., 2000).
- 2 Dans l'hexagone, cette dictature de l'immédiateté pour les Jeux Olympiques, pourtant peu avantagée par le décalage horaire des antipodes, s'est effectivement exercée sur les plus grandes chaînes hexagonales : France 2 et 3, Canal + Prémium et Canal vert devenu Canal Olympique, et Eurosport. Car le sport événementiel, à l'instar de la musique, a la

capacité à mobiliser le public et les médias par l'émotion qui renforce sa médiatisation (Ferrand A., 1993), et déclenche l'extension du public au-delà du cercle des amateurs (l'audience globale des J.O. 2000 s'est élevée à 3.7 milliards de téléspectateurs) en contribuant à renforcer le règne de purs professionnels, acteurs indissociables du sport-télé (Bourdieu P., 1980). De « nouveaux professionnels » qui se définissent moins par une fonction clairement identifiée, acteurs-vedettes du sport-spectacle, mais par leur évolution dans un système, celui du « sport-télé », touché par la grâce des innovations technologiques et la profusion des supports (chaînes télés) dans des bouquets numériques transcontinentaux (Alter N., 1993). Ces « nouveaux professionnels » se trouvent ainsi au croisement de deux caractéristiques majeures du « sport-télé » : la conception et l'exécution du jeu par eux-mêmes, puis sa transformation et sa valorisation par l'opérateur. Car la télévision dispose d'une ressource essentielle, celle de collaborer directement avec les acteurs du « sport-télé », en bénéficiant du pouvoir de mettre en scène sa propre conception de la réalité des faits, sans les trahir ou les pervertir mais en les améliorant, en les valorisant, en les expliquant, en les justifiant (Alter N., 1993). Alors « Jeux Olympiques » ou « Jeux Cathodiques » ?

La perception bivectorisée du sport par le spectateur et le téléspectateur

- 3 Qui fait vivre le sport d'élite ? Les sportifs, les télévisions, le public, les sponsors ? C'est toute l'importance du sport *ex-présentia* par rapport à celui *in-présentia* dans le système des sports modernes, qui soulève une problématique majeure. Force est de reconnaître, qu'en dehors des Jeux Olympiques, bon nombre de sports survivent plutôt qu'ils ne vivent, car la légitimité d'une discipline, culturelle et économique, dépend en effet de plus en plus de son exposition télévisée, numérique ou hertzienne et de son audience, en attendant celle du Net, 4000 sites ont cependant utilisé illégalement durant les Jeux de Sydney des éléments olympiques protégés par les droits de propriétés internationaux⁵. D'ailleurs pour Juan Samaranch, Président du CIO depuis 1980, les Jeux Olympiques ne sont pas faits pour les spectateurs : « *Les Jeux ne sont pas destinés aux quelques 80.000 spectateurs qui sont dans le stade mais à toute la planète, et sans les médias nous ne pouvons rien* »⁶. Le sport, du moins certains sports, envahissent ainsi les écrans au point que pour R. Koselleck son « *temps réel mondialisé défile devant nous comme une bande de Moebius, sans commencement ni fin* » (Koselleck R., 1996). La télévision sémaphorise le sport et le sport-télé habite notre temps.
- 4 Pourtant la télévision a un effet contradictoire sur l'affluence dans les stades (DeFrance J., 1995). Elle ne vampirise pas, bien au contraire elle aime. Ainsi certains clubs de football limitent le nombre de leurs abonnés pour ne pas jouer tout un championnat à guichets fermés. D'aucuns parleront d'un « effet vitrine ». Cependant ce commensalisme sport *in-présentia* et sport *ex-présentia*, est-il vraiment sincère ? Les spectateurs qui remplissent les gradins — ceux des loges VIP ou présidentielles —, sont-ils seulement des spectateurs ou des acteurs au service du spectacle *ex-présentia* et du producteur qui est la télévision ? Les clubs de supporters n'apparaissent-ils pas, par une mise en scène spectaculaire et idéale pour imprégner le téléspectateur d'une émotion réelle et sensible, comme un décorum populiste qui égaie la messe collective du sport d'élite ? L'objet (le match) et l'image (du match), le monde « objectal » du stade et le monde « imaginal » de la télévision bien sûr participent à une « attitude groupale » (Maffesoli M., 1992), à une « âme de groupe » (les passionnés du sport), mais le « je » (du spectateur et celui du téléspectateur) est-il contingent à un tout, un ensemble, à un « collectif de pensée » conformiste et univoque ? Y a-t-il une authentique relation de

mutualité entre le spectateur et le téléspectateur (Jacques F., 1982) ? C'est toute la difficulté aujourd'hui de penser à une « culture sportive » du public et éviter une profonde ambiguïté, celle que tous ceux qui regardent un sport, le ressentent de la même façon. Car il n'y a pas un public mais des publics, *in-présentia* et *ex-présentia*, qui n'ont ni la même façon de s'engager dans le sport qu'ils ont choisi de suivre, ni la même manière de le vivre et le percevoir. Certes, ils participent de diverses manières à « un monde des sports » (DeFrance J., 1995), mais la conception culturelle de chacun de ces publics, dans le sens de façonner des attitudes et des comportements qui en viennent à faire partie de l'intériorité des personnes au point de devenir inconscients (Guay D., 1993), permet d'appréhender les relations, sport-stade-spectateur et sport-télévision-téléspectateur selon des relais polarisateurs et transformateurs, complexes et différents. Le supporterisme et la partisanerie, la rhétorique violente, l'exaltation, par exemple dans le premier cas, celui du sport-stade-spectateur (Bromberger C., 1995), la convivialité, la réflexion, le recul et l'analyse dans le second cas (Morin E., 1984).

- 5 Aussi après la construction d'un « champ des pratiques sportives », puis d'un « champ du spectacle sportif », il est temps aujourd'hui de considérer la perception populaire du sport comme un nouveau champ, celui d'un « champ du public des sports ». La perception d'une pratique sportive, par différents moyens de lecture de cette pratique, ne conduit pas en effet à une lecture homogène, mais hétérogène. Cette lecture relève de l'organisation d'un sport, de sa pratique et de sa diffusion, mais elle dépend principalement de la manière dont est vécue la perception de sa diffusion. La contamination émotionnelle, impulsée par l'ambiance dans le stade, a certes un effet d'agrégation, mais la diffusion d'un match n'est pas une mono-diffusion pour le spectateur, elle est une multi-diffusion en temps réel, vécu et ralenti pour le téléspectateur, qui éclaire la dialectique entre la réalité (du match) et son épanouissement (l'habillage du match dans sa diffusion) (Maffesoli M., 1992). La transmutation du réel et du fictif par la télévision (dans le sens de l'imaginaire, du réel sans fin) en spectaculaire, confère en effet une puissance quasi magique au téléspectateur, qui dans le confort du monde conditionné (normatif) participe à l'inconditionné (descriptif) (Cazeneuve J., 1974). C'est cette perception bivectorisée, du spectateur et du téléspectateur qui autorise à envisager une « culture du sport » et « une culture du sport-télé », car les systèmes faisant communiquer ne reposent ni sur la même valeur existentielle, ni sur le même savoir (Morin E., 1984). Chaque type d'individu (spectateur ou téléspectateur) a sa propre façon d'intérioriser et de vivre sa culture sportive, tout en étant profondément marqué par elle (Kardiner A., 1969). L'acculturation du système sportif américain d'élite, avec la domination structurelle de la télévision notamment sur le système olympique et sur celui des sports professionnels en Europe, comme c'est le cas avec le basket-ball qui possède désormais pour la saison 2000/2001 deux « Leagues » distinctes et évoluera selon les schèmes NBA, s'inscrit dans ce processus d'une culture différenciée. À tel point qu'il est possible de s'entendre avec les propos de C.J. Bertrand : « *Si les médias n'existaient pas, on peut se demander s'il existerait des sports aux États-Unis* » (Bertrand C.J., 1987 : 213). Dans ce sens, la télévision véhicule sa propre image du sport, laquelle est déstructurée par rapport à son image réelle (Morin E., 1984). La vision de l'authentique est ainsi divergente dans sa distributivité cathodique.

Les temps différenciés du sport et du sport-télé

- 6 C'est cet événement-information de relations différentielles de la lecture d'un match, d'une épreuve, d'une compétition qui pose problème. Car un spectateur ne vit pas le

même match, la même épreuve, le même combat qu'un téléspectateur. Le temps ordinaire dans lequel évolue le spectateur est un temps qui ignore le temps vécu dans lequel est invité à prendre place le téléspectateur. Le temps vécu supplée le cours courant des actions en ce sens qu'il se perpétue plus longtemps, dans un temps beaucoup plus long que les actions réelles et présentes, en les restituant au téléspectateur et en y incluant le temps précédent (Barrau H., 1996). Le temps présent dans le sport est fait de temps creux ou morts, celui du sport à la télévision est fait de temps pleins ou dynamiques. Le temps de jeu dans le sport n'est jamais effectif, exemples : 60' de temps effectif en moyenne dans le football sur les 90' de temps réglementaire, 30' de temps effectif en rugby sur les 80' réglementaires. Le temps du jeu n'a donc pas la même consistance et la même plénitude que le temps de la retransmission télévisée. Et si le temps à la télévision, dans d'autres domaines comme par exemple les débats, les émissions littéraires et les talk-shows, est « *une denrée rare* » et pose le problème majeur du rapport entre la pensée et la vitesse du temps : « *Est-ce qu'on peut penser dans la vitesse ?* » s'interroge pourtant P. Bourdieu. (1996 : 19-20), le sport à la télévision est privilégié car il se conjugue en temps réel, en temps passé et en temps ralenti. Si la vitesse du temps concerne le spectateur, elle n'engage nullement le téléspectateur. Car celui-ci évolue dans le temps présent et le temps vécu, le temps concret et le temps ralenti. Cette symbiose passe effectivement par des décélérations temporelles, qui permettent de savourer les temps forts du temps réel ad infinitum et de faire émerger l'incompris ou l'imperceptible. Ceci se réalise par des ralentis multiples et différenciés selon plusieurs plans, ceux pris de la tribune centrale (le téléspectateur a la même vision générale que les spectateurs installés aux places les plus chères, en tribune présidentielle), mais aussi les plans de derrière les buts, dans les buts (de hockey-sur-gazon aux J.O. par exemple), au-dessus des paniers (en basket), opposés, du ciel, latéraux, latéraux glissants, sous-marins (en natation durant les J.O.)...

- 7 Cette authentique construction artistique, qui fait que le réalisateur n'est pas seulement un technicien hautement qualifié mais un chef d'orchestre (la symbiose de la mise en scène télévisée avec une pratique sportive est particulièrement évidente en natation synchronisée), ne cesse d'accroître ses capacités à innover, avec chaque année de nouveaux moyens techniques. Cette nouvelle technologie est prépondérante dans l'habillage communicationnel (son et image), comme la loupe (une caméra suit précisément un joueur), la palette (une action est disséquée, éclaircissant le positionnement des joueurs et leur interprétation du jeu), le tracé virtuel (un cercle, lors d'un coup franc, délimite parfaitement la zone interdite aux défenseurs, ou une ligne précise si un joueur était hors-jeu ou pas), l'image dédoublée (lors d'un saut, le geste technique de deux athlètes n'est plus analysé simultanément, mais conjointement, par superposition de l'image), la deuxième image dans l'image ou deux écrans en un (ce qui permet de percevoir les attitudes d'un entraîneur en même temps qu'une action de jeu), le bloc-notes (un téléspectateur qui arrive en retard après le coup d'envoi, zappe sur le bloc-notes qui lui diffuse toutes les actions marquantes qu'il a manquées)⁷, le service interactif (à tout moment d'un match le téléspectateur peut revoir, quand il le souhaite, les meilleures actions), les statistiques (le téléspectateur est informé du temps de possession du terrain, de la balle, des fautes, de la vitesse de course, des tirs), le micro HF pour les arbitres (qui permet d'entendre toutes les conversations qu'il a avec les joueurs), l'écoute libre (en Foca — courses automobiles aux USA —, toutes les liaisons radio entre le pilote et son équipe technique peuvent être écoutées par le téléspectateur)⁸. Le téléspectateur peut aussi passer (en F1) d'un rôle

passif à un rôle actif, en choisissant une caméra embarquée dans une voiture de course. Il est le propre réalisateur de la diffusion qu'il a décidée. L'innovation des moyens techniques à la télévision, dans sa dimension sémiotique, comprend dès lors une nouvelle attribution à l'événement qui le concerne (Fontanille F., 1998). Même si « *cette fringale communicationnelle ne renvoie pas simplement au développement technologique* » elle exprime, par cette dynamique toujours en ébullition, et par cette explosion d'émotions, une « *centralité souterraine, un vouloir vivre (le sport à la télévision) irréprouvable* » (Maffesoli M., 1997 : 15-16). Et cette possibilité de passer du réel à l'élaboration imaginaire de ce qui a été et aurait du être, participe à créer un univers quasi mythique (Cazeneuve J., 1994).

- 8 C'est ainsi que le sport se métamorphose et devient un autre, le « sport-télé », puisque ces innovations sont liées à de nouvelles significations et de nouvelles valeurs pour celui qui peut les percevoir, le téléspectateur. Le vécu d'un spectateur est aux antipodes du vécu du téléspectateur. La compréhension décentrée du jeu renvoie à une différenciation culturelle : le spectateur est constitutif d'une « culture du voir », le téléspectateur d'une « culture du voir et du revoir ». Les contenus communiqués (le match et la diffusion du match) prennent alors le caractère d'une expérience temporelle différenciée (Habermas J., 1986). Il n'y a plus homogénéité, mais pas pour autant d'incohérence, il y a seulement un assemblage de perceptions propres à chacun des publics sportifs (Cuche D., 1996). Cette différenciation culturelle (d'aucuns diront cette discrimination, quand les événements sont diffusés sur des chaînes payantes), tend depuis quelques années à s'accroître davantage. Désormais la télévision souhaite ou plutôt les promoteurs de l'événement sportif télévisuel, que le téléspectateur, leurs clients ou leurs abonnés, soient sur le terrain, le parquet, la piste, le ring, ni plus ni moins aux côtés des joueurs et des athlètes : « *Mettre une caméra sur un joueur, techniquement c'est tout à fait possible*, précise Pierre Lescure, PDG de Canal +. *Déjà en F1, le téléspectateur a la vision du pilote avec les caméras embarquées, alors avoir la vision du joueur sera vraiment intéressant* »⁹. Discrètement, lors d'une rencontre de championnat de France de rugby à XV 1999/2000, la Ligue Nationale de Rugby à XV a accepté qu'un arbitre soit équipé d'une caméra frontale. Cet essai technique n'a pas été commenté par Canal +, l'opérateur concerné, mais l'idée d'intégrer le champ de jeu, de course, de compétition et plus seulement le filmer en *border-line* semble déjà être le nouveau défi de tous les networks de la planète. Avec l'aval des Fédérations, notamment celles qui ont besoin d'exposition télévisée.

L'attente du téléspectateur : l'empathie

- 9 Ainsi aux J.O de Sydney, les sélectionnés olympiques français du Tornado (voile), Pierre Pennec et Yann Guichard ont été dans l'obligation d'embarquer une caméra (devant le mât) pour permettre aux téléspectateurs de vivre les régates « *in* » et non « *out* », et un GPS différentiel (sur la coque tribord) qui définissait en temps réel par des graphiques, les trajectoires et classements de chaque bateau. Cette innovation a valu cependant 11 kgs supplémentaires aux équipages, ce qui évidemment n'a pas fait plaisir à Philippe Neiras, entraîneur des Tornado tricolores : « *On se bat depuis quatre ans pour gagner du poids et parvenir au réglage parfait, et là on nous colle 11 kgs de matériel...* »¹⁰. Mais que vaut la désapprobation d'un coach ou d'un athlète face à l'implication de la télévision (par l'apport de nouvelles technologies) dans un événement mondial et sa volonté de placer le téléspectateur au cœur de l'action, *in-situ* ? Le pentathlon moderne, pour préserver sa place aux J.O. de Sydney, a dû accepter de concentrer ses cinq épreuves (natation, tir, escrime, cheval et course à pied) sur un jour au lieu de 3, et faire disputer la dernière

épreuve, la course à pied, selon la méthode du handicap (les concurrents s'élancent non plus tous ensemble, mais selon un handicap chrono suivant leurs places respectives). Cette évolution (révolution disent de nombreux pentathlonsiens) tend à offrir une dynamique à la couverture télévisée par une cohérence spatiale et temporelle dans la production du spectacle (et plus seulement de la discipline) qu'il propose. Le téléspectateur ne se contente plus en effet d'une couverture télévisée uniforme et monocorde, qui ne saurait dégager l'émotion attendue, il aspire à une couverture empathique et polymorphe. Le différentialisme culturel du spectateur et du téléspectateur, du sport et du sport-télé, s'inscrit donc dans les transformations des modes de perception d'un même événement en rapport avec les évolutions technologiques (Le Pogam Y., 1995). L'empathie souhaitée par le téléspectateur en ce début du siècle va donc à contre sens des notions sur « l'escapisme » (Herzog, Macoby, Olsen, Chramm), qui portent en elles l'aliénation des masses, entretenue par l'uniformisation de la diffusion par l'émetteur et l'indolence et l'apathie du récepteur, et se rapproche plutôt de la « média-réalité », « *ce pays intermédiaire ni tout à fait vrai* (l'illusion pour le téléspectateur d'être à la place du joueur, du pilote), *ni entièrement faux* (et pourtant il est au cœur de l'action) » (Souchon M., 1980). Dans cette perspective, en bricolant avec sa télécommande (selon la métaphore du bricolage de Lévi-Strauss C., 1962), le téléspectateur oppose aussi une fin de non-recevoir aux concepts d'annihilation des masses par les mass média (Cuhe D., 1996).

Deux lectures différentes d'une compétition

- 10 Le téléspectateur est ainsi devenu un favorisé du sport grâce à l'avancée technologique (en particulier la miniaturisation des caméras, automatisées et véritablement calfeutrées pour « être oubliées »), la liberté de couverture accordée par les fédérations, ligues, comités et clubs, et *in fine* à l'autonomie grandissante des Networks dans la réalisation, dont le pouvoir concerne aussi le déroulement calendaire des événements¹¹. Un match, une rencontre, un combat, une épreuve sont pour le téléspectateur disséqués sous tous les angles, commentés statistiquement sous toutes ses formes grâce au commensalisme vidéo-informatique, aux acteurs du jeu interviewés à tous moments, aux vestiaires qui s'ouvrent. Le football a été le premier à donner les clés, suivi par d'autres disciplines comme le basket-ball et le hand-ball. Mais qui pouvait penser que le rugby briserait essentiellement pour la télévision « *le secret des vestiaires* », lieu sacré car celui de tous les rites et de toutes les transcendances ? Certes, jusqu'ici, le téléspectateur n'a pas droit à l'intégralité de la préparation mentale, mais les « *moments intimes* » déjà diffusés sont les plus prisés des téléspectateurs selon un sondage interne à Canal+. Le téléspectateur, au contraire du spectateur, vit donc le spectacle dans un temps continu-discontinu, dans une valse d'interactions, dans un temps partagé avec les acteurs même du spectacle, et dans un mouvement fluctuant qui part des vestiaires, va au terrain et revient aux vestiaires. Cette mutation du sport en sport-télé, qui s'inscrit dans l'inversion de la domination du temps, celui du temps libre (dominant), qu'il faut occuper, sur le temps de travail (dominé), qui occupe de moins en moins (Thomas R., 1996), entraîne un bouleversement des modes de perception du téléspectateur et de son appréhension des spectacles. Cette nouvelle communication audiovisuelle confère à un événement sportif une force de suggestion et un pouvoir de fascination, auxquels ni les autres médias (écrits et radios), ni la perception *in-présentia* ne peuvent prétendre (Cazeneuve J., 1974). La simple diffusion d'un match, sans la présentation d'un avant et d'un après-match, est désormais obsolète : « *Car ce qui compte, ce n'est pas le contenu du message, mais c'est le média lui-même, en tant qu'il est*

capable de transformer, à long terme, notre sensibilité, nos valeurs, notre façon de voir le monde et d'agir sur lui » (Derville G., 1997 : 58). Le téléspectateur fût effectivement considéré par les médias comme une cible potentielle durant la période monopolistique de diffusion hertzienne, à qui on pouvait, comme avec une seringue hypodermique, injecter n'importe quelle idée ou induire un comportement (Noëlle-Neumann E., 1989). Il s'agit là d'une idée largement perçue dans le corpus théorique des effets massifs et directs, et de l'influence (Domenach, Packard, Tchakhotine, Katz, Lazarsfeld). Le processus communicationnel était linéaire, l'émetteur étant actif ou déterministe, le récepteur passif ou volontairement méprisé ou abusé voire trompé. Ainsi jusqu'en 1990, mis à part Canal +, toutes les chaînes hexagonales se refusaient en football à passer des ralents sur des hors-jeu litigieux.

- 11 De même en rugby les bagarres générales étaient souvent occultées par le réalisateur. La lecture du jeu était soit incomplète, soit fallacieuse. Pour pallier ces égarements de moments de vérité, ces temps occultes, il a fallu admettre une nouvelle pratique communicationnelle, avec une convergence normative (voir et revoir le temps réel dans sa plénitude) basée sur une confiance réciproque, celle d'une exigence de validité (Habermas J., 1983). En proposant au téléspectateur une vision de l'événement sans zones d'ombre comprenant l'avant et l'après événement et plus seulement l'événement lui-même, l'évolution de l'action et son contenu permettent au téléspectateur de devenir « un spécialiste » du sport qu'il regarde, augmentant ses connaissances, ce qui lui permet de devenir, dans une attitude objectivante, plus pertinent dans ses jugements.
- 12 L'hypothèse selon Stuart Hall (1994) est que le téléspectateur a compris que ce que lui montre la télévision n'est pas un événement brut de réalité et que nombre d'éléments influencent le processus de codage de l'information qu'il reçoit (grâce aux nouvelles technologies, aux statistiques, aux commentaires des consultants). Le téléspectateur ne regarde plus seulement un match, il apprend à l'analyser en extrayant du sens de la réalité façonnée par l'émetteur. Son « capital culturel du sport » va devenir « un capital du sport-télé » qui va se manifester par une forte liberté interprétative de ce qu'il voit (le direct), revoit (les ralents), entend (commentaires en direct) ou de ce qui est expliqué (commentaires des consultants sur les ralents, interviews du joueur ou de l'athlète lui-même). Les nouvelles configurations technologiques de retransmission et leur capacité à façonner le réel ont alors rempli un rôle inattendu : celui d'éducation. Car les contenus communiqués prennent le caractère d'un savoir qui peut être validé ou critiqué au moyen de raisons (Habermas J., 1987).
- 13 Canal + aura été dans l'hexagone un précurseur en la matière, diffusant à contre-courant, décidant de révéler l'illégitime et la confusion — « *ce qui peut faire le plus changer le changement, c'est avant tout le courage de changer. Cette période s'appelle le courage de décider* » (Brénot J. et Tuvée L., 1996 : 119). Cette décision de ne plus délivrer l'action dans son expression princeps mais d'y adjoindre une exigence de variété et de validité, détermine le besoin actuel d'intercompréhension que doit couvrir le travail de diffusion. La situation d'action renvoie ainsi à un processus d'entente entre l'émetteur/réalisateur et le récepteur/témoin, car elle repose sur des convictions communes, l'adhésion à une culture du « voir et revoir » qui autorise à estimer, juger, valider et plus seulement « voir » (Habermas J., 1983). Cette griffe s'est désormais imposée aux autres diffuseurs et a incontestablement modifié les valeurs du téléspectateur, sa façon de voir le sport professionnel ou d'élite et d'agir sur lui. Car il est vrai que : « *le sport a*

cessé, depuis longtemps dans notre société, de n'intéresser que les sportifs ; il intéresse aujourd'hui l'ensemble de la société. Et force est de reconnaître que la télévision, en raison de ses progrès technologiques, a une telle capacité à produire un choc émotionnel que la presse écrite s'est mise à sa remorque » (Ramonet I., 1993 : 14).

- 14 Mais ce fameux choc émotionnel permet-il de concevoir la télévision comme le plus grand stade du monde ? Pour Pierre Lescure, le PDG de Canal + : « *La charge d'émotion ne sera jamais aussi grande que dans une enceinte sportive aussi il faut sans cesse innover pour tenter d'approcher le plus près la réalité du terrain* »¹². Cette volonté d'approche du réel des networks télés et sa lecture dans un passé conjoint, qui font du présent un temps dominé et non plus dominateur, un temps fini mais renouvelable à loisir, constitue un changement majeur dans l'échange émetteur/récepteur. C'est dans le rapport au temps du nombre d'événements que le taux de métamorphose du téléspectateur peut être observé et mesuré (Moore W., 1971). Notamment en ce qui concerne les valeurs propres aux téléspectateurs induites par cette fonction affirmée de reliance de la télévision, qui s'inscrit dans l'espace et favorise la correspondance (Maffesoli M., 1997).

Les valeurs du téléspectateur : marchande mais aussi morale et culturelle

- 15 Bien sûr la première valeur du téléspectateur — dans le sens d'une évaluation subjective par les acteurs du système du sport-télé, plutôt que dans celui d'une prescription de la communauté (Lazarsfeld P.F. et Boudon R., 1965) — est marchande. Le téléspectateur est une unité de l'audimat dont le nombre additionnel correspond à une donnée économique, même si celle-ci est qualifiée de logique démagogique (Bourdieu P., 1996). En 1998, les 5 meilleures audiences télés en France ont concerné la Coupe du Monde de football, avec la plus forte audience de l'histoire de la télévision pour la finale France/Brésil, 20,5 millions de téléspectateurs (76 % de parts de marché)¹³. En 1999, c'est la demi-finale de la Coupe du Monde de rugby à XV qui réalise la meilleure audience toutes chaînes confondues. En 2000, TF1 améliore le record historique d'audience avec la finale de l'Euro-Foot France/Italie, avec un pic à 24.873.510 personnes devant leur télé (85,8 % de parts de marché). Aux J.O. de Sydney, la couverture du 400m féminin remporté par l'austro-aborigène Cathy Freeman a atteint en Australie 95 % de parts de marché.
- 16 Chaque année, avec des événements planétaires subtilement répartis dans le temps, donc qui évitent la concurrence, le sport-télé atteint les meilleurs taux d'audience. Certes, si les téléspectateurs se pressent devant leur écran, les télévisions compressent les sponsors dans les écrans publicitaires. Cela renvoie à mille lieues du rêve coubertinien d'une information sportive désintéressée et les artistes se paient de plus en plus cher. Michel Caillat soutient d'ailleurs que : « *Le sport est création, création de plus-value* » (Caillat M., 1996 : 228), Pierre Lescure de répondre : « *Certes, mais la télévision va sauver de nombreux sports* »¹⁴, et l'ensemble des diffuseurs de poursuivre : « *Plus ça va, plus les fédérations, les ligues, les organisateurs privés nous réclament de l'argent et de temps d'antenne, plus ils nous considèrent comme les véritables producteurs du spectacle sportif* » (Faure R., 1993 : 50).
- 17 Alors le sport est-il devenu la culture dominante de la planète ? Ou bien est-ce la télévision qui a créé une culture spécifique, celle du sport-télé qui est devenue dominante ? C'est cette deuxième voie qui est défendue par Juan Samaranch, le Président du CIO : « *En raison de l'importance de la télévision, nous recommandons aux fédérations de se réunir avec des experts de la télévision pour améliorer le sport. Le CIO ne les pousse pas, ce n'est pas une obligation, si le sport veut garder ses traditions c'est son affaire.*

Mais son avenir risque de ne pas être brillant. S'ils ne veulent pas d'évolution, ces sports s'éteindront d'eux-mêmes »¹⁵. Ces propos ont été entendus et de nombreux sports sont rentrés dans la postmodernité, un mouvement transformateur lié aux NTIC¹⁶ et à l'inventivité (Lyotard J.F., 1979), comme le volley-ball avec la marque en continu, le beach-volley, le triathlon avec l'épreuve olympique. Même le karaté, jusqu'à présent non-olympique, pour rejoindre le taekwondo qui faisait partie du programme des jeux de Sydney, va changer ses règles (décompte par points, victoire à 8 points de différence, colorisation des gants). Toutes ces innovations tendent vers la clarté du combat, la dynamisation du jeu, l'atténuation de la discontinuité, l'augmentation du temps de jeu effectif, elles sont le ferment et la sève de l'émotion télévisuelle, elles accentuent « la lisibilité télévisuelle » et « l'attention télévisuelle ». Mais ces stratégies de séduction des networks n'échappent pas au jugement du téléspectateur et l'audience, qui est le fruit du désir de voir ou non un spectacle par le téléspectateur, reste « la décision » finale dans ce processus de volonté de conquête d'espaces télévisés. Le basket-ball, le handball, le rugby à XIII, le ski, le tennis international (hors tournois du grand chelem), le patinage artistique n'ont pas échappé au couperet de l'audience, relégués sur des chaînes confidentielles. Si les médias « contribuent à construire la réalité », effet d'amorçage (priming) (Seaman W., 1993), dans le domaine du sport-télé les téléspectateurs savent se révéler actifs et critiques grâce à une lecture préférentielle (Morley D., 1993).

- 18 Pour Ignacio Ramonet, la culture du sport et celle du sport-télé sont effectivement différentes : « *La culture sportive, c'est celle qui est liée à la pratique sportive, tandis que la culture du sport-télé est liée à la retransmission. Elle a ses propres codes, les gens l'enregistrent, la revoit. En outre la culture de retransmission des sports est différenciée par le commentaire. Vous devez subir le commentaire, qui n'existe pas dans la culture sportive. L'immense majorité des gens aujourd'hui n'ont qu'une culture télévisée du sport* » (Ramonet I., 1993). Cette culture a été effectivement imprégnée à ses débuts par des commentaires, peu éducatifs des règles, au chauvinisme rémanent et souvent succincts pour la compréhension du jeu. Mais les progrès techniques, les commentaires de consultants parmi les plus prestigieux, Platini, Jacquet, Fernandez pour le football, Thévenet, Fignon, Guimard pour le cyclisme, Albaladéjo, Blanco et Sella pour le rugby, Laffite en F1, sont devenus plus explicatifs, voire même pédagogiques. Certes ils se construisent sur une forme de chauvinisme, mais connaissent une véritable mutation depuis la Coupe du monde de football en 1998, en s'imprégnant d'une volonté de justification. Cette évolution est née de la partition du discours sur les questions relatives à la justice et à la vérité, dans un processus d'apprentissage interne au système du sport-télé (Habermas J., 1987). Ainsi toute action litigieuse est longuement disséquée, grâce à de nombreux ralentis, et conduit les commentateurs (et consultants) à porter un jugement sur la décision arbitrale. La télévision n'absout pas le litige, elle le révèle, le conforte pour le combattre en étalant, sous toutes ses formes (plans) l'instant injuste. L'acmé du « sport-télé » est son processus de différenciation dans cette nouvelle lecture du jeu, spécialisée sur les questions relatives à l'équité et à la vérité, grâce à un accroissement du savoir par l'intercompréhension que l'on peut difficilement contester (Habermas J., 1987). Si le spectateur, lors d'une action litigieuse reste dans l'expectative, le téléspectateur en sort sans délai. Cette métamorphose de la retransmission télévisée du sport entraîne le téléspectateur à non plus regarder seulement un match et un spectacle, mais à juger de la validité d'un but, d'un essai, d'un avertissement, d'une

expulsion, d'une faute technique, arbitrale, et estimer la valeur du spectacle qui lui a été proposée par une note¹⁷.

- 19 La construction des valeurs d'un téléspectateur ne s'opère plus seulement sur le mode marchand, elle devient morale et culturelle : morale car l'injustice d'une faute oubliée ou sanctionnée à tort est désormais dénoncée en son nom par l'opérateur, culturelle, car la qualité d'une équipe est validée ou non par l'entente opérateur/téléspectateur. Cette fonction cathartique de dénonciation de l'injustice à la télévision devient alors relative, car selon le concept américain de l'agenda-setting (Benton M. et Frazier P.J., 1976), cette préoccupation d'une éthique du jeu, structurée par la télévision, du fait du poids de la télévision et de la circulation circulaire de l'information (Bourdieu P., 1996), devient un terme récurrent dans l'ensemble des médias (Derville G., 1997). Certes le téléspectateur peut être encore considéré comme assujéti à la télévision, encore qu'il n'est pas prouvé que la télévision, dans ce nouveau processus, n'ait pas pris en compte la volonté du téléspectateur, mais cette sujétion se fait non plus en termes de persuasion, mais en termes d'acquisition de connaissances (Wolf M., 1990), d'agir communicationnel (Habermas J., 1987). Mais quelles sont les conséquences de cette acquisition de connaissances et de cette prise de valeurs du téléspectateur pour le sport lui-même ?

Le combat contre l'injustice, la lutte pour l'éthique du jeu

- 20 La principale conséquence de cette accumulation de connaissances est la prise de conscience du téléspectateur, de refuser l'injustice et tendre vers une éthique du jeu convaincante. Le téléspectateur aspire à une réflexion diacritique véhiculée par une exigence de validité dans la diffusion, et veut prendre position par rapport à un événement objectif, normatif ou subjectif (Habermas J., 1987). Le spectateur n'a pas les moyens de juger dans l'instant s'il y a illégitimité ou pas d'une action. Le téléspectateur au contraire le peut. Et le spectateur rejoindra le téléspectateur quand, à son tour, il en prendra connaissance dans les magazines télé différés. Cette perception dans le sport de haut-niveau, de la tricherie, de la tromperie, ou simplement de l'erreur, irrécusables avec les moyens télévisés désormais utilisés, le questionnement des instances face à cette nouvelle perception qui rechignaient jusqu'alors à se donner de nouveaux moyens de les combattre, et enfin le relais trouvé dans la presse écrite et spécialisée dans cette lutte contre l'injustice, sont devenus ces dernières années une problématique majeure pour les dirigeants des sports les plus diffusés ou des institutions organisatrices (FIFA, CIO...). Ainsi la FIJ¹⁸, sous la pression médiatique japonaise, après la victoire contestée du judoka tricolore David Douillet sur Shinohara aux J.O. de Sydney, a demandé à sa commission d'arbitrage de revoir la finale et donner son avis sur d'éventuelles erreurs des juges¹⁹. De même le Président du CIO Juan Samaranch, ulcéré et choqué comme tous les téléspectateurs par la disqualification de l'australienne Saville à l'entrée du stade olympique lors du 20 km dames des Jeux de Sydney, a prévenu la Fédération Internationale d'Athlétisme : « *Comment peut-on accepter une logique aussi perverse ? La marche devra changer, sinon elle devra disparaître des Jeux* »²⁰. La conscience morale dans le sport-télé récuse désormais ces instants destructeurs²¹. La culture d'experts (des juges) transposée du non-médiatisé (secret) au médiatisé (public) soulève le paradoxe de la rationalité de la diffusion, qui récuse l'injuste et l'insupportable pour exalter l'accidentel par le spectaculaire (Cazeneuve J., 1974). En extirpant l'impureté de la pratique, celle qui peut échapper au système rigide de règles, la télévision rend obsolète la conception de celles-ci. Elle conduit à une transmutation des valeurs des

règles, plus seulement techniques mais émotionnelles. Elle vise à innocenter la faute si celle-ci est insupportable pour la conscience du téléspectateur (Cazeneuve J., 1972).

- 21 Ainsi après le Football américain, le rugby à XIII australien (sport n°1 aux antipodes avec le Rules) a été le premier à répondre à cette proposition apodictique, de juger dans l'instantané, en acceptant « *l'arbitrage vidéo* » en cas de litige lors d'un essai. Si l'arbitre du terrain n'est pas sûr de la validité de l'essai, par un signe singulier (avec ses mains il décrit un rectangle, comme celui d'une télévision), il demande à des confrères installés dans une cabine, de visionner dans le temps présent, plusieurs ralentis qui concernent l'action qui interroge. Après plusieurs visionnages, les « arbitres vidéos » lui confirment ou non, la validité de l'essai. Le rugby à XV aux antipodes a repris à son compte en 1999/2000, pour le Top 12 et le Tri-Series, cette nouvelle forme d'arbitrage, qui rend justice non plus selon une interprétation ou un jugement personnel, subjectif, mais par validation technologique, qui se veut objective. Le football et le rugby français, plutôt misonéistes, acceptent mal cet arbitrage vidéo dans « *l'instantané* », qui existe cependant dans des disciplines majeures comme le cyclisme, notamment pour valider un sprint, l'athlétisme (par exemple pour juger une faute de couloir), le football en Allemagne (en cas de litige portant sur un but). Ils s'y sont résolus cependant dans « *l'après* », notamment pour juger et réprimer toutes actions illégitimes dans le champ de jeu (et même dans le couloir qui mène aux vestiaires)²². Mais là encore, le refus de l'injustice dont les mass média se font les porte-paroles est si prégnante, que pour la première fois dans l'histoire du rugby à XV de l'hémisphère nord, le 18 novembre 2000 lors du match Angleterre/Australie, le système de vidéo-arbitrage a été utilisé. « *L'arbitrage vidéo* » est certes une conséquence endogène à la « culture du sport-télé » et aux progrès technologiques qui ont permis son émergence et son application, mais il est aussi la preuve que le sport télé n'est plus un entracte — qui détourne l'homme des problèmes qui devraient le préoccuper (Balle, 1988) — un agréable *entertainment* (divertissement) ou un *catch all* (attrape-tout), mais qu'il est une activité finalisée, une production culturelle²³, un phénomène social majeur de notre temps, un sujet de conversation pour tous, c'est-à-dire que la personne trouve en lui ce qu'il y cherche (Jouët J., 1992). Et que recherche le téléspectateur ? Pas seulement comme le soutient l'écrivain britannique Julian Barnes : « *des nostalgies dont on ne parvient pas à se guérir* »²⁴, mais de l'émotion, accrue par l'incertitude du résultat, par la dynamique du jeu, par l'engagement, par le combat, par la résistance, le réveil de sentiments patriotiques dans les événements majeurs (cela s'est particulièrement révélé pour la Coupe du Monde de football en France), mais aussi de la vérité, au travers des modèles du système méritocratique dans lequel il évolue et en qui il se retrouve, ou encore des représentations symboliques de l'intégration. Il s'intéresse aux changements socioculturels qu'induit cette communication par l'image comme il aspire à la confirmation de ses convictions (Cazeneuve J., 1972). Eric Dunning clarifie d'ailleurs l'interprétation des formes de diffusion de sports par : « *l'identification sur les équipes, qui elles-mêmes réinjectent sur les téléspectateurs (et spectateurs) les différences sociales et nationales* » (Dunning E., 1986 : 119-120). De même le téléspectateur récuse que le spectacle qu'on lui propose soit : « *une guerre en miniature qu'il faut gagner par tous les moyens* » (Caillat M., 1996). La baisse d'audience des Tours de France cyclistes après l'affaire Festina en 1998, les notes des téléspectateurs attribuées aux rencontres violentes de football et de rugby à XV diffusées par Canal +, l'opprobre jetée sur l'O.M. en football (saison 1999/2000) lors des incidents dans le couloir des vestiaires avec des joueurs monégasques, la disqualification de la marcheuse australienne Saville aux J.O.

de Sydney, sont des indicateurs précieux pour apprécier l'évolution des valeurs chez le téléspectateur. Il semble que le sport tel que le définissait George Orwell dans les années 40 : « le vrai sport, c'est la guerre sans les coups de feu. C'est plein de non-respect des règles et d'un plaisir sadique à regarder la violence »²⁵ soit supplanté par le « sport-télé », reposant sur une éthique du jeu dans l'élite, qui ne cesse d'être préservée et de croître.

- 22 Le « sport-télé » s'inscrit ainsi comme un domaine prépondérant d'une évolution « civilisatrice » qui métamorphose en autocontrôle les contraintes extérieures visant à endiguer la violence et l'injuste (Elias N. par Heinich N., 1997), même s'il faut admettre que cette évolution est liée au degré d'hétéronomie du téléspectateur envers des valeurs motivées par le diffuseur ou par les institutions. L'exemple du patinage artistique est particulièrement éloquent de cette volonté d'éthique véhiculée par la télévision, cependant déterminée par des motivations des institutions (à l'écoute de la demande des diffuseurs). En effet cette discipline phare des Jeux Olympiques d'hiver a longtemps offusqué le téléspectateur, véritable témoin lors de grandes compétitions, de marchandages et de tractations qui interféraient gravement dans les notations. Pour mettre un terme à une campagne de réprobation générale quant au système très subjectif de notes et éviter une mise à l'écart du *prime-time*, l'ISU (Fédération Internationale de patinage) a décidé à partir de 1999 de faire appel à une « *instant vidéo replay (IVR)* », écran de contrôle relié à un clavier, qui permet à chaque juge de reVISIONNER immédiatement l'ensemble du programme d'un concurrent et vérifier ainsi le nombre et la qualité des rotations et des réceptions²⁶. La boxe amateur, pour préserver sa place aux J.O. d'été, en a fait de même avec la « *scoring machine* », qui compte le nombre de coups en même temps que les juges et une « *vidéo objectif* » surveille les juges, pour vérifier si leur perception individuelle des coups donnés est en adéquation avec celle de l'ordinateur. Si le différentiel est supérieur de 30 % avec la « *scoring machine* », le juge est averti ou exclu²⁷. « *L'économie émotionnelle* » subjugue dès lors, dans l'intériorité individuelle du téléspectateur, une pacification du monde sportif par la révélation des temps injustes (exemple un but refusé pour un hors-jeu inexistant) et la démonstration des temps maudits (jeu dangereux) (Dunning E., 1986).
Questionnements sur la diffusion simultanée (in et ex presentia)

- 23 Alors certes d'autres dérives apparaissent, les salaires mirobolants, les transferts délirants, les recrutements de mineurs, de joueurs étrangers, les naturalisations mercantiles et précoces, le dopage, le dogme des sports téléporteurs d'audience (Moles J.B.M., 1998) qui par leur présence omnipotente sur les écrans, étouffent les petits sports ou la pratique amateur (en Languedoc, les clubs de rugby régionaux sont confrontés à une double diffusion des matches de l'élite, le samedi à 14 h 15 et le dimanche à 15 h, et demandent à la LNR²⁸ une indemnisation financière d'1MF par week-end), mais cette poly-problématique n'est plus du ressort des networks. Elle est celle des responsables fédéraux, des ligues, des organisateurs, des syndicats de joueurs et d'athlètes. Quant à la télévision elle se met toujours davantage au service du jeu. Ainsi dans tous les contrats d'exclusivité signés entre une fédération, une ligue ou un club et un network, il existe désormais une clause qui rend obligatoire au diffuseur, de remettre une cassette de la retransmission à chaque équipe. Par exemple en France, Canal + détenteur des droits du championnat de football et de rugby à XV, remet à l'issue de chaque journée, une cassette de leur match à chaque participant. Cette clause est devenue pérenne depuis que les entraîneurs sont passés de la lecture unitaire du jeu de leur équipe et de leurs adversaires par observation humaine (notes écrites), donc éphémère et difficile à retranscrire, à celle d'une lecture vidéo, reproductible à volonté,

sans faille et facile d'utilisation pour le groupe. Ainsi en Angleterre, Philippe St-André, ex-international tricolore et actuel entraîneur de Gloucester reconnaît : « *que la vidéo est désormais un outil de travail essentiel, tant pour les coachs que pour les joueurs* ». Alain Penaud, international français qui évoluait à Saracens pouvait visionner, après montage personnalisé, sa propre prestation dans une « vidéo-room ». Désormais tous les clubs d'élite travaillent leur propre jeu et ceux de leur adversaire, grâce à des montages vidéo personnels ou sectoriels²⁹. Quand l'équipe nationale d'Australie est devenue en 1999 championne du Monde de rugby à XV, elle possédait un staff vidéo et informatique, composé de 5 personnes, soit davantage que le staff médical ! La lecture vidéo du jeu de l'équipe de France, son adversaire en finale, fut pour son capitaine John Eales : « *essentielle pour la victoire. Nous savions tout du jeu français et de leurs combinaisons. Quand à ce niveau il n'y a plus d'effet de surprise, vous pouvez faire votre propre jeu très sereinement, et c'est ce que nous avons réalisé* ».

- 24 Mais cette implication de la télévision dans la pratique indirecte d'une discipline en compétition peut révéler cependant lors de diffusion commune sur écran géant dans le stade de la retransmission télé, quelques effets de sommation, dans le sens d'agir ensemble de la même manière, c'est-à-dire une addition de comportements par rapport à un même événement qui concourt à un phénomène collectif inédit (Boudon R., 1977), comme par exemple lors des épreuves d'athlétisme aux Jeux Olympiques de Sydney. Cette diffusion simultanée *in-présentia* et *ex-présentia* a soulevé en effet d'innombrables interrogations de la part des athlètes et des entraîneurs, quant à la stratégie de course éventée par un tel système, chaque concurrent s'épianant non plus directement mais par écran géant interposé. La diffusion provoquant une action sur la diffusion elle-même ! De même lors de la finale du Championnat de la rugby league anglaise (XIII), Wigan/St-Helens le 14 octobre 2000, à Old Trafford (Manchester), les 64.000 spectateurs furent invités en même temps que l'arbitrage vidéo et les téléspectateurs à juger de la validité de 4 essais. Munis d'affichette « Try » (essai), s'ils estimaient que l'essai était valable, ils la brandissaient devant les caméras. « *L'effet de réel* » était effectivement réel, car l'image télévisée faisait voir et croire ce à quoi elle fait voir plus seulement au téléspectateur mais à tous (arbitres, spectateurs) (Bourdieu P., 1996). Le processus identificatoire du spectateur et du téléspectateur, et celui de leur perception dialectique s'éprouvant dès lors non plus dans une auto-identité, définie par chacun d'entre eux, mais par une exo-identité déterminée par la diffusion commune (Simon H., 1979).
- 25 Cet arbitrage populaire correspondit dans sa totalité à l'arbitrage vidéo, mais de nombreuses critiques s'élevèrent toutefois contre cet arbitrage public par crainte de mouvements de foule si la décision finale n'avait pas été en adéquation avec l'arbitrage vidéo. Cependant cette implication (seulement d'illusion, car sans pouvoir effectif) accrut fortement la dramaturgie, tant dans le stade que sur les écrans télé, chacun ayant jugé lui-même dans les mêmes dispositions que l'arbitrage vidéo, avec pour les spectateurs pour la première fois la possibilité d'exprimer scéniquement leur avis. L'incertitude ne provenait plus seulement du jeu, elle se liait à la commutation entre les jugements des arbitres et ceux des spectateurs, et ceci d'une triple manière pour le téléspectateur. Premièrement la décision finale sera-t-elle identique à la sienne, deuxièmement sera-t-elle identique à celle des spectateurs, troisièmement sera-t-elle identique à la vidéo arbitrage ? Cette évolution effleure ici le concept de

- 26 « télé vote » évoqué par François Mariet pour qui l'ère télévisée dans laquelle nous sommes doit permettre aux individus de décider par eux-mêmes de vastes questions (Mariet F., 1990). Ce que les sites sportifs sur le Net appliquent désormais avec une forte résolution d'interactivité.
- 27 L'implication de la télévision dans le système des sports a donc un effet contradictoire. Par sa puissance économique, elle a déclenché une surenchère financière entre les disciplines porteuses d'audience et une ségrégation socioculturelle pour celles qui n'en développent pas, mais les transformations successives de la retransmission télévisée du sport, liées aux nouvelles technologies, ont provoqué une prise de conscience des téléspectateurs et des institutions quant à l'éthique du jeu. La vérité de l'énoncé, celle de la diffusion effective et ravalée, s'oppose aux formes dogmatiques de la vérité du terrain et cet antagonisme dans le « perçu du voir » produit chez le téléspectateur une reproduction culturelle dans le sens de Jürgen Habermas, avec un savoir disponible où les acteurs de l'activité communicationnelle puisent des interprétations consensuelles. Lesquelles raccordent une situation nouvelle, celle de jeter l'opprobre sur l'injuste à la télévision alors que les conditions existantes de la pratique le tolère (Habermas J., 1987), notamment en récusant la primauté du temps réel dans lequel l'arbitraire se masque pour privilégier le temps télé où il est démasqué.
- 28 C'est par le refus de l'injustice sportive et sa dénonciation que la télévision comble ainsi le besoin commun de revendication et de contestation (Stoezel J., 1951). Cette volonté éducative de la télévision sur les enjeux éthiques du sport constitue un
- 29 « effet d'amorçage », qui invite le public à utiliser de façon pérenne des critères de jugement pour évaluer l'action (Gerstlé J., 1996). La didactique de la télévision a d'ailleurs été éprouvée le 11 Novembre 2000 lors d'Écosse/Australie en rugby à XV, mutuellement par les téléspectateurs qui pouvaient entendre les propos des arbitres, et les spectateurs lesquels munis de mini-radio avec oreillette, prêtée le temps du match, se trouvaient dans la même situation « d'écoute sémantique »³⁰. C'est là une projection idéalisante dont les structures générales du monde des sports doivent dès maintenant tenir compte. Et la première des conséquences est sûrement de nos jours dans plusieurs disciplines, l'aide supplétive à l'arbitrage humain de la vidéo-arbitrage et sa diffusion publique, pour que la réalité du terrain rejoigne enfin la réalité télévisée et conclut à oblitérer l'hétérogénéité culturelle des publics sportifs comme cela s'observe aujourd'hui.

BIBLIOGRAPHIE

Alter N. (1993) « Innovation et organisation : deux légitimités en concurrence », *Revue française de sociologie*, XXXIV, 185-197.

Balle F. (1988) *Médias et sociétés*, Paris.

Barrau H. (1996) *Le Temps*, Paris, PUF.

- Benton M. et Frazier P.J. (1976) "The Agenda setting function of the Mass-Média at three levels of information holding", *Communication Research*, Vol.3, 3.
- Bertrand C.J. (1987) « Sport et médias aux Etats-Unis », *Esprit*, 4.
- Boudon R. (1977) *Effets pervers et ordre social*, Paris, PUF.
- Bougnoux D., *Conférence aux XV^e Rencontres de Pétrarque*, Montpellier, 20/07/2000.
- Bourdieu P. (1996) *Sur la télévision*, Paris, Liber éditions.
- Bourdieu P. (1980) *Questions de sociologie*, Paris, Ed. Minuit.
- Brénot J. et Tuvée L. (1996) *Le Changement dans les organisations*, Paris, PUF.
- Bromberger C., Hayot A., Mariottini J.M. (1995) *Le match de football. Ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Paris, Ed. MSH.
- Caillat M. (1996) « Sport et civilisation. Histoire d'un phénomène social de masse », in : Arnaud P. et L., *Le Sport, Jeu et enjeu de société*, Paris, L'Harmattan, 777.
- Caillat M. (1996) *L'Imposture olympique*, Paris, Le Monde.
- Cazeneuve J. (1972) *La Société de l'ubiquité*, Paris, Denoël.
- Cazeneuve J. (1974) *L'Homme téléspectateur*, Paris, Denoël.
- Cuche D. (1996) *La Notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte.
- Defrance J. (1995) *Sociologie du sport*, Paris, La Découverte.
- Derville G. (1997) *Le Pouvoir des médias*, Grenoble, PUG.
- Dunning E. (1986) *Sport et Civilisation, La violence maîtrisée*, Paris, Fayard.
- Faure R. (1993) *Sport et Télévision : le marché forcé*, STAPS, Grenoble, PUG, volume 14, 32.
- Ferrand A. (1993) « Sport et Management. La communication par l'événement sportif : entre émotion et rationalité », *Revue EPS*, Paris, Dunod.
- Fontanille F. (1998) « Ce qu'innover veut dire », *Sciences Humaines*, 88.
- Gerstlé J. (1996) « L'information et la sensibilité des électeurs à la conjoncture », *Revue française de science politique*, 46.
- Guay D. (1993) *Le Sport, une culture*, Paris, PUF.
- Habermas J. (1986) *Morale et communication : conscience morale et activité communicationnelle*, Paris, Cerf.
- Habermas J. (1987) *Le Discours philosophique de la modernité*, Paris, Gallimard.
- Habermas J. (1987) *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 2e tome.
- Heinich N. (1997) *La Sociologie de Norbert Elias*, Paris, La Découverte.
- Jouët J. (1997) « Pratiques de la communication et changement social », in Derville G. (1997), *Le Pouvoir des médias*, Grenoble, PUG.
- Kardiner A (1969) *L'Individu dans la société*, Paris, Gallimard.
- Koselleck R. (1996) *Le Futur passé*, Paris, EHEC.
- Lazarsfeld P.F. et Boudon R. (1965) *Le Vocabulaire des sciences sociales*, Paris-La Haye, Mouton.

- Le Pogam Y. (1995) « La Massification des pratiques sociales : enjeux sur la culture », *Corps et Culture*, 1, 69-98.
- Lévi-Strauss C. (1962) *La Pensée sauvage*, Paris, Plon.
- Lyotard J.F. (1979) *La Condition post-moderne : Rapport sur le savoir*, Paris, Minuit.
- Maffesoli M. (1997) *Le Mystère de la conjonction*, Cognac, Fata Morgana.
- Maffesoli M. (1992) *La Transfiguration du politique. La tribalisation du monde*, Paris, Grasset et Fasquelle, chapitre III, « La culture du sentiment ».
- Mariet F. (1990) « Le marché télévisuel et la démocratie de l'audience », *Communications*, 51.
- Moles J.B.M. (1998) *Les stratégies de conquête de richesse des sports de haut-niveau auprès des télévisions. Spectacularisation et dérégulation, enrichissement et paupérisation des Sports Modernes*, mémoire de DEA en Sciences du Sport (dir. Y. Le Pogam), Montpellier I.
- Moore W. (1971) *Les Changements sociaux*, Gembloux, Duculot.
- Morin E. (1984) *Sociologie, De la Culturanalyse*, Paris, Fayard.
- Morley D. (1993) *La Réception des travaux sur la réception*, Hermès, 11, 12.
- Noelle-Neumann E. (1989) « La spirale du silence », *Hermès*, 4.
- Ramonet I. (1993) « Sport et télévision », *EPS*, 239.
- Seaman W. (1993) « La théorie du public actif : un populisme non fondé », *Dossiers de l'Audiovisuel*, 51.
- Simon P.J. (1979) « Aspects de l'ethnicité bretonne », *Pluriel-débat* 19, in : (dir. D. Cuche), *La notion de culture dans les sciences sociales* (1996), Paris, La Découverte.
- Souchon M. (1980) *Petit écran, grand public*, Paris, INA.
- Stoezel J. (1951) « À côté de l'information », in : *Sociologie de l'information* (dir. Balle F. et Padioleau J.) (1973), Paris, Larousse.
- Thomas R. (1996) *Sociologie du sport*, Paris, PUF.
- Wolf M. (1997) « Mass-média et effets à long terme : quelques problèmes de recherche », in Derville G. (1997), *Le Pouvoir des médias*. Grenoble, PUG.

NOTES

1. Le SOGOG est le Comité d'Organisation des Jeux de Sydney.
2. Malgré cette interdiction de présence sur les J.O., les sites spécialisés dans le sport sur le Net ont totalisé dans l'hexagone, le jour la victoire du judoka tricolore David Douillet, 6 millions de pages vues (Sportel Internet-Télévision, Monaco, 7 novembre 2000).
3. Sources CIO, 11/09/2000.
4. Sources CIO, Session de Lausanne, 17-18 mars 1999.
5. *L'Équipe*, 3 octobre 2000.
6. *L'Équipe*, 11 septembre 2000.
7. Ce bloc-notes ne rend plus le retard irrattrapable pour le téléspectateur, au contraire du spectateur pour qui le temps manqué est perdu.

8. Ce système a été repris en 2000 en F1, mais sous couvert d'une « sélectivité des liaisons », notamment quand il s'agit de sujets stratégiques (*L'Équipe*, 24 septembre 2000).
9. *L'Équipe*, 8 janvier 2000.
10. *L'Équipe*, 15 août 2000.
11. Qui pouvait penser il y a quelques années, que Rupert Murdoch (Sky TV), détenteur des droits télé du championnat de football anglais, ferait disputer des rencontres à 11h du matin le dimanche, à midi ou à 13h, y compris d'ailleurs pour le prestigieux club de Manchester United, ou encore des rencontres du Tournoi des VI Nations (rugby) le dimanche.
12. *L'Équipe*, 8 janvier 2000.
13. Sources Médiamétrie/Médiamat, 10 janvier 1999.
14. *L'Équipe*, 8 janvier 2000.
15. Propos recueillis par Jean-Jacques Bozonnet, *Le Monde*, 30 mars 1996.
16. Nouvelles technologies d'information et de communication.
17. Sur Canal +, tous les matches de football et de rugby reçoivent des téléspectateurs une note. La moyenne des notes enregistrées est affichée à l'écran.
18. FIJ : Fédération Internationale de judo.
19. *L'Équipe*, 31 octobre 2000.
20. *L'Équipe*, 9 octobre 2000.
21. Pour trouver une riposte aux propos de Juan Samaranch concernant la disqualification de la marcheuse australienne Saville, la commission de marche de l'IAAF envisage à partir de 2001 d'instaurer un système totalement informatisé relié au juge en chef, afin que les avertissements où les disqualifications soient plus sûres et plus rapides. (*L'Équipe*, 9 novembre 2000).
22. Lors du début du championnat de France de rugby à XV 2000/2001, un joueur de l'USAP avait été exclu et suspendu pour « coups volontaires ». Les dirigeants perpignanais, après la lecture vidéo de l'action qui impliquait leur joueur, ont demandé à la commission de discipline une relecture de celle-ci, car le geste illégitime de leur joueur répondait en fait à une agression d'un joueur adverse. La commission de discipline mise devant le fait accompli, suspendit effectivement le joueur agenais, coupable d'avoir déclenché les hostilités, plus sévèrement que le joueur qui avait été exclu par l'arbitre (*L'Équipe*, 6 octobre 2000).
23. Pour Pierre Bourdieu cette notion de production : « *indissociable de la circulation de l'information, de la rotation des produits et de la poursuite du profit* », est incompatible avec l'idée de culture. *Le Monde*, 14 octobre 1999.
24. in *L'Équipe*, Le sport du futur 2000/3000, 8 janvier 2000.
25. Cette citation de G. Orwell a été reprise par Pierre-Michel Bonnot dans un article « Ça n'est pas la guerre mais ça y ressemble » in *L'Équipe Magazine* du 11 novembre 1989.
26. *Le Monde*, 7 décembre 1998.
27. *L'Équipe*, 19 septembre 2000.
28. LNR, Ligue Nationale de Rugby.
29. *Midi-Olympique*, 19 juin 2000.
30. Déjà utilisés en Nouvelle-Zélande, Australie, Afrique du sud et dans tous les stades américains, ces écouteurs avaient toujours été mis à l'index en Europe par les instances rugbystiques. Mais le succès de cette écoute directe du dialogue des arbitres par les spectateurs et téléspectateurs a été tel lors de ce match Écosse/Australie, qu'elle

devrait être renouvelée lors de nouvelles rencontres internationales (*L'Équipe*, 12 Novembre 2000).

RÉSUMÉS

La culture du sport est-elle analogue à la culture du sport télé ? Le sport *in-présentia* (au stade) véhicule-t-il les mêmes valeurs que le sport *ex-présentia* (hors stade) ? Un spectateur a-t-il la même lecture du jeu qu'un téléspectateur ? Doit-on évoquer les « Jeux Olympiques » ou les « Jeux Cathodiques » ? L'évolution des technologies de retransmission télévisée a eu un impact majeur sur la qualité de la diffusion et de la réalisation. La plénitude de la retransmission télévisée par rapport à la pratique réelle, avec une perception du jeu jusqu'alors linéaire, devenue pluri-sectorielle, car elle concerne désormais aussi l'avant et l'après match, implique désormais le téléspectateur en particulier dans l'évaluation, puis la justification d'actions litigieuses. L'arbitrage-vidéo est d'ailleurs l'une des conséquences de cette éducation télévisée. L'éthique du jeu, de son contenu, est désormais indissociable de la culture du sport-télé.

Emergence of an education to sportiv show : impact of new technologies in televisual sport. Is the culture of the very sport analogical to the culture of the sport TV ? Does the sport *in- presentia* (in the stadium) convey the same values as the sport *ex-presentia* (except stadium) ? Has a spectator the same reading of the game as a televiewer ? Does one have to evoke « Olympic Games » or « catholic Games » ? The evolution of the technologies of broadcast had a major impact on the quality of the distribution, the realization, its plenitude with regard to the real practice, and the perception of the game until then linear, became pluri-sector-based, because it concerns henceforth also the front and after contest, it involves henceforth the televiewer in particular in the justification of litigious actions. Arbitrage- video is moreover one of the consequences of this broadcast learning. The ethics of the game, its contents, is henceforth inextricable of the culture of sportin TV.

INDEX

Keywords : sport, spectators, TV sport, televiewer

Mots-clés : spectateurs, sport-télévisé, technologies, téléspectateur

AUTEUR

JEAN-BERNARD MARIE MOLES

Faculté des Sciences du sport et de l'Éducation Physique. Université Montpellier I.
Équipe « Corps et Culture »